



Formation à distance (institut de formation soin animalier)

Par **greggalder**, le **21/03/2014** à **21:01**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

que faire quand au bout d'un an, on veut arreter sa formation à distance, sans avoir à rembourser plus que ce que l'on à déjà payer à l'école, vis à vis des livres fournis, sachant qu'a la base, je n'est aucun double du contrat.

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]